

Charte d'intégration de l'IA à l'usage des ENSEIGNANTS

Les bases en 6 points

Préambule



Cette charte a pour but d'encadrer et de guider l'usage de l'intelligence artificielle (IA) par les professeurs dans leurs pratiques pédagogiques et administratives. Elle vise à promouvoir un usage responsable, transparent et éthique de ces technologies dans le respect de la mission éducative et des valeurs humaines fondamentales.

Objectifs et finalités

- ✓ *Utiliser l'IA comme un outil pédagogique pour enrichir les apprentissages, faciliter la personnalisation des parcours, et soutenir les enseignants dans leur pratique.*
- ✓ *Promouvoir un usage éthique et responsable de l'IA en respectant la vie privée et les données des apprenants et des enseignants.*



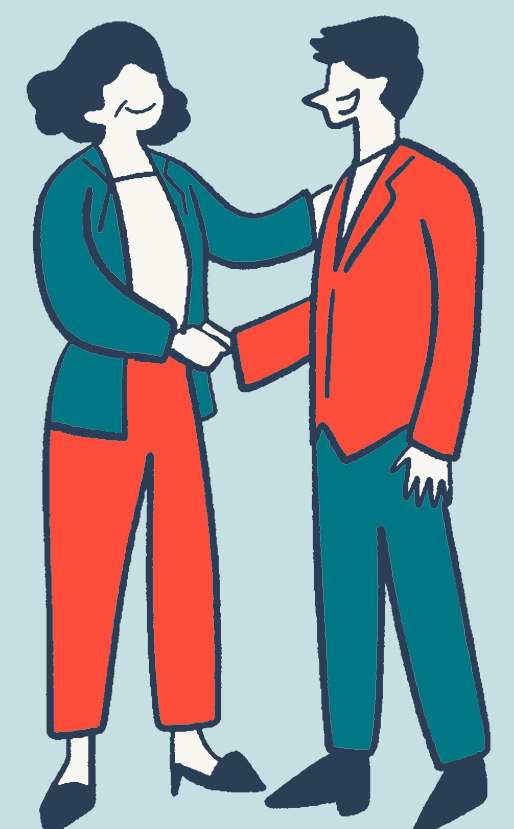
I. Champ d'application



Contexte : Cette charte s'applique à toutes les utilisations de l'IA par les enseignants, que ce soit en classe, pour la préparation des cours, l'évaluation, la communication avec les apprenants ou toute autre activité éducative.



Public visé : Professeurs et formateurs impliqués dans l'enseignement, la recherche ou les tâches administratives en lien avec l'apprentissage des apprenants.



II. Principes éthiques

Respect des droits fondamentaux de l'homme

- ✓ Assurer la protection des droits fondamentaux des utilisateurs de l'IA.

Protection des données personnelles

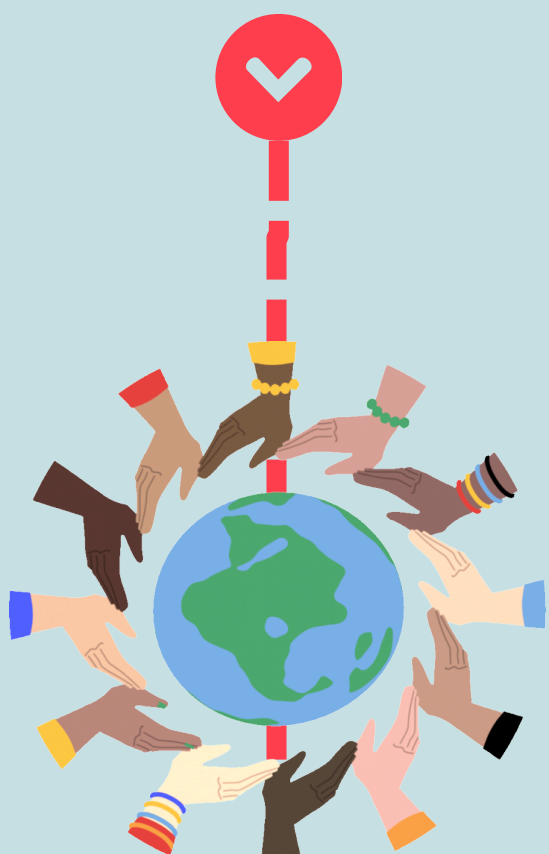
- ✓ Garantir la confidentialité et la sécurité des informations personnelles des utilisateurs.
- ✓ Éviter l'utilisation de données personnelles sans consentement explicite.

Transparence

- ✓ Mentionner l'utilisation responsable de l'IA.
- ✓ Déclarer l'IA comme source.

Éthique et responsabilité

- ✓ Prévenir toute forme de discrimination et garantir le respect des principes éthiques en anticipant les biais possibles lors de la formulation des requêtes.
- ✓ Assumer la responsabilité des décisions prises par les algorithmes, en offrant un recours en cas d'erreur ou de préjudice.



II. Principes éthiques

Accessibilité et inclusion



Assurer que les technologies d'IA sont accessibles à tous, sans discrimination d'âge, de genre ou d'origine, en offrant des formations pratiques et continues.



Adapter l'utilisation de l'IA pour favoriser l'inclusion des groupes marginalisés.

Facilité d'utilisation et contrôle par l'utilisateur



Offrir une IA dont l'interface est simple permettant aux utilisateurs de contrôler les paramètres de l'IA.



Permettre aux utilisateurs de personnaliser le niveau de traitement automatisé selon leurs préférences.



III. Utilisation responsable et limites



Applications autorisées : L'IA peut être utilisée pour la création de matériel pédagogique, l'évaluation formative, la personnalisation de l'apprentissage et l'analyse des performances des apprenants, dans le respect de bonnes pratiques éthiques.



Applications déconseillées : L'utilisation de l'IA pour des évaluations finales ou pour juger de la performance d'un apprenant sans vérification humaine est proscrite.



Supervision humaine : L'IA ne doit pas remplacer le jugement pédagogique. Les enseignants s'engagent à toujours superviser les décisions ou résultats produits par l'IA, surtout dans les domaines de l'évaluation et de l'orientation des apprenants.

IV. Protection des données et sécurité

Confidentialité des informations : Les enseignants doivent s'assurer que les données des apprenants ne sont pas exposées de manière inappropriée via l'IA et respecter les règles de confidentialité en vigueur.



Sécurité des systèmes : Les enseignants sont invités à n'utiliser que des outils d'IA approuvés par leur institution et à respecter les protocoles de sécurité pour éviter toute fuite de données.



V. Veille pédagogique et amélioration continue

Suivi : Une veille pédagogique régulière de l'usage de l'IA sera réalisée pour ajuster et adapter cette charte en fonction des avancées technologiques et des retours d'expérience.



Feedback des utilisateurs : Les enseignants sont encouragés à donner leur retour d'expérience et à signaler tout problème ou abus pour l'amélioration continue de l'encadrement de l'IA.



VI. Engagement commun



Dialogue ouvert et retour d'expérience : Les enseignants et les apprenants s'engagent à maintenir un dialogue ouvert concernant l'utilisation de l'IA, en encourageant le partage de retours d'expérience.



Environnement d'apprentissage sécurisé et respectueux : Les enseignants et les apprenants veillent à utiliser les outils d'IA dans un esprit de respect et de collaboration, contribuant à créer un cadre d'apprentissage positif pour tous.

Travail collaboratif, réalisé dans le cadre de la formation “Enrichir les pratiques enseignantes avec l’intelligence artificielle” organisée par l’Organisation Internationale de la Francophonie à travers le Centre Régional Francophone pour l’Europe Centrale et Orientale (CREFECO) en partenariat avec le Ministère de l’Éducation et de la Recherche de la République de Moldavie et le Centre d’Employabilité Francophone de l’Université d’État de Moldavie du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024.

Auteures :

**Alla Ciobanu
Anastasia Caraulan
Corina Vulpe
Cristina Fedico
Diana Purici
Iuliana Dumbravă
Larisa Cebuc
Mariana Groza
Mariana Guiban
Rodica Bogatu
Silvia Guțu
Tatiana Procopii
Veronica Ursu**

